

Séance de la Commission Permanente du lundi 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'avril, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU

Absents excusés : M. Jacques GUIARD

Date des convocations : **2 avril 2024**

Membres en exercice : 8 Membres présents : 7 Nombre de votants : 7
Pour : 5 (Mme BAUDE, Mme BENOIT, Mme CHATEAU, M. MOALLIC, M. THULEAU)
Contre : 0
Abstention : 2 (M. DUCHÉ, Mme ISENDICK-MALTERRE)

N° 24-069

OBJET : SECOURS REPARATION VEHICULE (DIAM AUTO PIECES)

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE
DÉCIDE**

d'accorder un secours financier à 1 personne pour le règlement de sa facture de réparation de véhicule (DIAM AUTO PIECES) pour un montant de **353,96 €**.

Fait à ROYAN, le 13 mai 2024

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 18/05/2024
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 18/05/2024
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan
Patrick MARENGO



Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20240513-DEL-24-069-DE
Date de télétransmission : 15/05/2024
Date de réception préfecture : 15/05/2024